**- Modalités choix CDE RMeS**

Pour rappel L’attribution des CDE pour RMeS est garantie, sa répartition est la suivante : 1 CDE en 2023, **2 en 2024**, 2 en 2025, 1.5 en 2026, 2 en 2027. Les différentes possibilités pour la sélection des candidats ont été exposées lors du précédent comité de direction ([le 03/04/2023)](https://rmes.univ-nantes.fr/medias/fichier/cr-cd-03-04-23_1680617843675-pdf?ID_FICHE=1549918&INLINE=FALSE)

Une réflexion sur l’attribution des contrats CDE a été menée par un groupe de travail composé de : Marie Astrid Boutet, Frederic Jehan, Pierre Guihard, Claire Vinatier

Les critères proposés par le groupe de travail et à prendre en compte pour sélection des couples sujet/ candidat sont les suivants :

* *Financement pour fonctionnement (2 ans) acquis et fournir un prévisionnel sur les demandes en cours ou à venir.*
* *1 seul sujet par encadrement déposé à l’ED*
* *Condition d'encadrement en accord avec les critères définis par le laboratoire pour l'accueil des étudiants.*
* *En cas de concurrence en interne, l’encadrement disposant de financement de salaire de thèse sur ressource propre, s’engage à ne pas concurrencer le ou les encadrement(s) n’en disposant pas.*
* *Si demande Inserm/région en cours, l’étudiant est envoyé au concours quand même (il libèrera le CDE si obtention de l’Inserm/région)*
* *Doit valider les critères de dépôts des sujets à l’école doctorale*
* *Absence de politique d'orientation thématique en interne.*

Plusieurs précisions sont apportées. Plusieurs étudiants seront envoyés au concours en fonctions de leur niveau, la qualité du candidat sera privilégiée. Si un financement externe (ANR…) est acquis l’étudiant ne passera pas le concours de l’ED, si une demande de financement est en cours il pourra postuler et se désister ensuite.

La validation de ces critères est approuvée à la majorité par le Comité de Direction